

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

La Ministre

Réf. : CAB//DM/JLM/

Paris, le **10** JUIN 2009

Madame,

Vous m'interpellez au sujet d'un contentieux opposant un chercheur du CNRS, Monsieur Vincent GEISSER au fonctionnaire de défense du CNRS, Monsieur Joseph ILLAND.

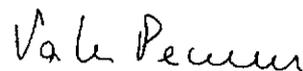
Comme vous le savez, l'objet du litige tient à l'expression par Monsieur GEISSER d'attaques explicites à l'encontre de celui-ci, dans le corps d'un mail dont la diffusion a entraîné le dépôt d'une plainte pénale pour diffamation par Monsieur ILLAND (« Le fonctionnaire de défense est un idéologue qui traque les musulmans et leurs « amis » comme à une certaine époque, on traquait les juifs et les justes »).

A la suite de ces propos, la direction du CNRS, à laquelle appartient le pouvoir disciplinaire, a saisi l'instance compétente, en l'occurrence la commission administrative paritaire du corps des chercheurs.

Vous comprendrez que je ne puisse évidemment pas m'exprimer sur un litige qui donne actuellement lieu à une procédure judiciaire, mais je tiens à vous assurer que je serai particulièrement attentive au déroulement et aux conclusions des procédures actuellement en cours.

Comme ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il est de ma responsabilité de garantir la liberté de pensée et d'opinion des chercheurs, qui est fondatrice de leur travail et de leur légitimité scientifique.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma meilleure considération.



Valérie PECRESSE

Madame Esther BENBASSA
8, avenue Parmentier
75011 Paris